



PRATIQUE

La valorisation du travail de recherche

Le but de la recherche dans le domaine de la santé à l'hôpital ou en laboratoire académique n'est autre que de créer un produit fini qui améliorera la prise en charge du patient. Promouvoir les applications des recherches et ainsi « créer de la valeur », afin de concrétiser des avancées pour le patient.

Certains d'entre nous souhaitent faire de la recherche que ce soit à temps plein ou à mi-temps avec une activité hospitalière et contribuer à l'amélioration des soins des patients. Le rendu des résultats des recherches ou publications ont plusieurs formes (poster, communication orale, article) et sont des moyens d'échanges des découvertes entre les équipes. La FNSIP promeut la participation des internes à une activité de recherche en organisant régulièrement des concours de poster lors de ses congrès. Mais avez-vous déjà entendu parler de la valorisation de la recherche ? Cette notion est inscrite dans les missions des universités qui sont, outre l'enseignement et la recherche scientifique, la diffusion et la « valorisation des résultats ».

Dans la logique de valorisation, si on souhaite par exemple monter une nouvelle stratégie thérapeutique pour le patient, il faut tenter de transférer l'invention à un industriel ou créer son entreprise pour commercialiser le nouveau produit afin que le patient puisse en bénéficier. Il faut donc la breveter avant même de publier la découverte dans la littérature scientifique. En effet, si la stratégie est divulguée, aucun industriel ne sera intéressé par sa commercialisation et le patient ne bénéficiera jamais de cette nouvelle thérapie ! Par exemple, une nouvelle molécule non brevetée et donc « génériquable » ne sera pas suffisamment rentable et ne sera ainsi jamais produite à grande échelle pour arriver au lit du malade.

Le développement d'un produit de santé nécessite un investissement considérable en temps et en argent. Les industries de santé manquent parfois d'innovation et vont la chercher dans les laboratoires de recherche publics qui sont le moteur de l'innovation. L'intérêt de pouvoir transférer des projets (une stratégie thérapeutique, un nouveau biomarqueur diagnostique ou pronostique, un dispositif médical innovant, ...) du laboratoire de recherche au patient part l'inter-

médiaire d'un industriel ou en créant son entreprise (« start-up ») est ainsi évident.

De plus, l'argent qu'investit l'Etat dans la recherche impose un retour sur investissement. Les budgets alloués à la recherche sont proportionnels à son activité économique et industrielle : seuls les pays qui créent de la valeur peuvent financer la recherche. Une part des financements de l'hôpital public est attribuée selon le nombre de publications scientifiques mais aussi des brevets déposés et des partenariats industriels ! Financer la recherche sans se préoccuper de leur utilité économique serait ainsi un luxe.

D'après le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, « La France dispose d'une excellente recherche fondamentale, mais alors qu'elle se situe au 6ème rang mondial pour les publications, elle ne figure qu'au 12ème rang mondial pour le nombre de brevets internationaux déposés. L'articulation entre les laboratoires publics et les entreprises n'est pas assez ancrée dans les pratiques ; le manque d'innovation bride le potentiel de croissance économique. C'est pourquoi la valorisation figure parmi les priorités du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec 3,5 milliards d'euros qui y sont consacrés. »

Par exemple, 7 pôles de compétitivité santé dans des thèmes privilégiés ont été créés en France dont 3 ont des rayonnements mondiaux : Médecin (Ile-de-France), Alsace Biovalley, Lyon Biopôle, Eurobiomed (Méditerranée), Atlanpole Biothérapies (Atlantique), Cancerbiosanté (Sud-Ouest) et Nutrition Santé Longévité (Nord). Ils ont pour but de combiner un espace d'entreprises et de laboratoires de recherche pour faire émerger des projets où ils travailleront ensemble et auront un effet synergique.

Actuellement des moyens importants sont consacrés à la



PRATIQUE



constitution d' « écosystèmes » d'excellence pour l'innovation comme les instituts de recherche technologique (IRT) et instituts hospitalo-universitaires (IHU) avec pour objectif d'avoir une visibilité internationale. Il s'agira donc de groupements publics et privés qui s'associent pour faire émerger une recherche de qualité compétitive sur le plan international.

La compétitivité de la recherche passe par l'innovation et cette innovation doit être protégée afin d'être transférée. Il existe 3 critères de brevetabilité. L'invention doit :

- être nouvelle et non divulguée (ni oralement lors d'un congrès, ni par écrit dans une publication)
- avoir un caractère industrialisable
- être une activité inventive, c'est-à-dire qui n'est pas évidente pour un homme du métier.

La notion de droit d'auteur date de la convention de Berne en 1886. Le brevet est l'outil principal de la propriété industrielle. Il doit être rédigé par un spécialiste. Dans le public, le brevet est la propriété de l'organisme de recherche mais l'inventeur est précisé et la loi demande à l'organisme de recherche de reverser 50% des bénéfices d'utilisation du brevet à l'inventeur.

Selon le rapport de l'IGF-IGAER en 2007, la France est en

retard dans le domaine de la valorisation. Aujourd'hui en France, seulement 12% des crédits alloués à la recherche sont valorisés. Pourtant, les outils mis en place pour la valorisation de la recherche sont les plus développés en France. Il existe des mesures incitatives pour motiver au transfert industriel notamment des structures d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou de nombreuses possibilités de financements. Des structures facilitant le transfert de technologie ont été créées dans tous les organismes de recherche et dans certains hôpitaux universitaires.

La recherche publique en santé est aujourd'hui sous les feux des projecteurs car c'est une source d'innovation inépuisable. La valorisation de la recherche est un domaine en plein essor à l'origine de nouveaux métiers dans le transfert de technologie et ouvrant de nouvelles perspectives pour la recherche publique.

Pour en savoir plus :

MESR : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51354/investissements-d-avenir-valorisation-recherche.html>

DU de génie biologique et biomédical : <http://www.chusa.upmc.fr/gbm/>

G.B.